

## JOURNAL

DE

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 23 NOVEMBRE 1797.

*De Madrid, le 30 Octobre.*

Les lettres que nous recevons aujourd'hui de Cadix, nous apprennent que l'amiral Massaredo demande la demission de commandant de l'escadre ; il se plaint amèrement de ce qu'on le laisse manquer de tout. Au milieu de ce dénuement absolu, il paroît impossible que nous puissions tenter même de tenir tête aux anglois ; il n'est guères plus probable que nous entreprenions de faire repentir la cour de Lisbonne de son étrange conduite. Non seulement elle se refuse à ratifier son traité avec la république françoise, mais elle vient de laisser entrer presque toute l'escadre du lord Saint-Vincent, sans faire la plus légère démonstration de résistance.

*Suite de Londres, du 10 Novembre.*

Le gouvernement a reçu hier matin des dépêches de notre ambassadeur à la cour de Portugal ; on les dit d'une nature très favorable.

Le gouvernement a accordé à l'amiral de Winter, le même traitement qu'aux amiraux anglois. Samedi dernier, lord Duncan présenta les amiraux hollandois à lord Spencer, et les conduisit ensuite à la banque. Comme le terme de leur séjour ici est près d'expirer, on croit qu'ils seront conduits dans l'intérieur du pays ; mais ils auront le choix du lieu de leur destination.

Le vice-amiral Christian a mis le 8 à la voile à bord de la *Virginie* ; il se rend au Cap de Bonne-Espérance avec lord Mornington, gouverneur général de l'Inde.

On construit maintenant à Deptford un vaisseau de 70 canons sur un plan absolument nouveau ; la quille doit au moins égaler, en longueur, celle des vaisseaux du premier rang.

L'amirauté a donné des ordres pour la construction de 30 nouvelles barques canonnières.

Une violente insurrection a éclaté dans plusieurs provinces de la Chine, & particulièrement dans celle de How-quang. Voici quelle est la cause de ces troubles. — L'Empereur Kien-Long étant âgé de 87 ans, a abdiqué la couronne en faveur de son fils. Il n'a pas cru cependant devoir renoncer entièrement à tous les soins du gouvernement, suivant en cela le conseil de Co-Law, ancien Mandarin. Il en est résulté une grande opposition entre les ministres des deux Empereurs. Chacun a pris parti suivant son inclination ; bientôt l'animosité a éclaté, & cette division s'est répandue plus ou moins dans toutes les provinces. Zemaun Shah, après avoir fait, le 1<sup>er</sup> Janvier, son entrée triomphante dans Lahore, capitale des Seicks, se mit en marche avec une armée de 100,000 hommes, dont il fit sept divisions, qui prirent différentes routes dans l'espérance de surprendre l'arrière-garde des Seicks ; mais n'ayant pu réussir, il les réunit de nouveau & livra bataille à Umroosier. Elle commença dès 8 heures du matin. A deux, les Seicks donnèrent le signal d'une charge générale ; alors jetant leurs turbans & prenant leurs barbes dans les dents, ils s'élançèrent dans l'armée ennemie. La mêlée dura quatre heures. Les troupes de Zemaun plièrent & laissèrent sur le carreau 20,000 h., les Seicks en perdirent 15,000.

— C'est, comme nous l'avons dit, sans beaucoup de débats, que les adresses de remerciemens, sur le discours du Roi, ont été adoptées, le 2, par les deux Chambres du Parlement. Dans celle des Pairs, le lord Fitzwilliam proposa de retrancher de l'adresse toutes les expressions qui pourroient avoir rapport à la paix. « A quelles conditions, dit ce membre, pourriez-vous traiter avec ceux qui gouvernent la France ? Vous n'avez aucun moyen de vous rapprocher dans vos vues et vos volontés réciproques, et vous ne devez pas le vouloir. Pouvez-vous vous dissimuler qu'ils convoient l'empire universel ? Est il nécessaire de vous faire repasser tous les événemens de la révolution, pour vous convaincre qu'il n'est aucune époque où leur ambition ne se soit fait remarquer ? Leurs plans, leurs conquêtes, leurs

intrigues, leurs négociations, n'ont eu d'autre objet que l'agrandissement de la France. Quelle relation d'amitié ou de paix peut-on trouver entre deux nations qui diffèrent si essentiellement dans leur esprit et dans leurs prétentions, dans leurs vues et dans leurs moyens, dans ce qu'ils veulent avoir et dans ce qu'ils veulent être? On devoit s'attendre qu'après avoir aboli la monarchie, et avoir consolidé leur usurpation par leurs décrets, par leurs tribunaux, par leurs armées, ils laisseroient leurs voisins tranquilles. Mais n'ont-ils pas fait voir évidemment qu'ils sont déterminés à suivre leur plan, originaire, avec autant d'ardeur, d'étendue et de force que jamais? Ils n'ont pu longtems déguiser leurs intentions. Toutes ces belles promesses d'égalité, de liberté et d'indépendance dont ils ont bercé la Hollande, n'ont servi qu'à jeter ce peuple encore infatué de ses nouveaux maîtres, dans le plus dur esclavage. Eh! comment pouvoit-il se flatter d'obtenir l'indépendance de ceux qui après avoir dépossédé de leurs droits leurs propres compatriotes, se sont fait gloire d'être les destructeurs de toutes les jouissances que l'espèce humaine doit à la nature?..... Gardez vous donc de faire la paix, lorsque cette paix est impraticable, lorsqu'elle ne peut être ni durable, ni honorable, lorsqu'elle n'aboutiroit qu'à vous faire un ami perfide ou un ennemi implacable. Continuez la guerre, comme vous l'aviez commencée, et je garantis qu'enfin vos efforts seront couronnés du succès..... Nous ne pouvons entendre à aucune condition avec nos ennemis, tant que l'ancienne monarchie ne sera pas rétablie., — Cette motion de lord Fitzwilliams a été rejetée.

Dans la Chambre des Communes, M. Boote, qui proposa l'adresse, parla avec beaucoup de force contre le système du gouvernement françois. Depuis la révolution du 4. Septembre, dit-il, le Directoire a entièrement levé le masque. Il a envoyé deux de ses créatures à Lille avec le dessein prémédité de rompre les négociations; et bien loin d'être animé par la moindre intention pacifique, toutes ses vues tentent à révolutionner ce royaume, comme il a fait de l'Italie et d'une partie de l'Allemagne. Ainsi il n'y a plus pour nous d'autre alternative que de baisser la tête sous le joug, ou de nous résoudre à combattre jusqu'à la dernière extrémité. Nous n'avons point eu d'occasion à la vérité de faire diversion à l'ennemi sur le continent; mais nous avons bloqué les ports, battu ses flottes, et nous sommes maintenant maîtres de l'Océan.

M. Brion Edwards parla dans un sens opposé à celui de M. Boote: „Je vois avec peine que

dans le discours du Roi, il ne se trouve pas un mot qui ait trait à un rapprochement, rien qui annonce des dispositions pour apaiser les troubles de l'Irlande, où maintenant l'exécution militaire est le seul moyen de repression. L'éclat d'une victoire est souvent peu durable. Qui peut lire sans frémir le rapport officiel sur la victoire de l'amiral Duncan; chaque vaisseau est devenu une boucherie, et la relation de la Gazette de la cour une liste mortuaire. Les tentatives que les ministres ont faites pour lier une négociation, me paroissent avoir été peu sincères. Les conquêtes que nous avons faites au dehors, surtout aux Indes-Orientales, ne sont d'aucun prix, puisque nous devons finir par les rendre. Aux Indes-Occidentales, la main de Dieu s'est appesantie sur nous; la fièvre jaune moissonne nos soldats. Quant aux isles que nous y avons prises aux françois, elles nous resteront aussi peu que les conquêtes que nous voudrions faire dans la lune. Cependant la continuation de la guerre va encore aggraver les charges du peuple anglois, et le génie du malheur semble se promener maintenant et étendre son influence sur ce pays..... L'on a créé de nouveaux pairs, parmi lesquels il se trouve beaucoup d'hommes qui n'ont rendu aucun service à la patrie et qui n'ont aucune capacité décidée. Plusieurs amis de la patrie et membres de l'opposition se sont retirés, entre autres M. Fox, dont les conseils salutaires eussent pu détourner les malheurs qui nous accablent. Il paroît qu'il ne nous reste plus qu'à suivre leur exemple.

M. Wilberforce refusa vivement M. Edwards. L'on ne fait point, dit-il, si M. Fox ne reparoitra pas dans peu de jours au parlement. Quoiqu'il en soit, je n'attens rien de bon de ses conseils. Sans doute notre patrie se trouve dans une situation critique; mais c'est un nouveau motif pour redoubler d'efforts, afin d'assurer le bien-être de la Grande-Bretagne. Les autres membres de cette Chambre feront ce qui leur plaira; pour moi, je reste à mon poste.

M. Nichols parla dans le sens de M. Edwards. A quoi nous sert-il, dit ce membre, de posséder Ceylan, le Cap de Bonne Espérance et quelques autres isles, si le peuple anglois doit succomber sous le fardeau qui l'accable et combattre pour la défense de ses propres foyers. Malgré toutes les victoires que nos flottes peuvent remporter, le pays n'en est pas moins ruiné. Je conseille donc aux ministres, s'ils ne veulent point de paix, de conseiller à S. M. de choisir d'autres ministres, afin que nous ayons la paix.

M. Brown et plusieurs autres membres re-

pliquèrent à M. Edwards, en établissant que l'Angleterre se trouve dans ce moment dans l'état le plus florissant etc.

Le 3, les deux Chambres ont voté des remerciemens à l'amiral Duncan, au vice-amiral Onslow et à tous les matelots, marins etc. composant les équipages. Le même jour, Lord Grenville a mis sur le Bureau toutes les pièces relatives à la négociation; elles sont au nombre de 54 et distinguées par Numeros. Leur étendue ne permettant point de les donner en entier, nous les ferons connoître toutes par extraits exacts.

No. 1. Note de lord Grenville au ministre des affaires étrangères de la République, datée du 1er Juin 1797. — Il est dit que la signature des préliminaires de paix, levant une partie des obstacles qui pouvoient s'opposer à une paix entre la Grande-Bretagne & la France, la cour de Londres propose d'entrer en négociation sur les préliminaires d'une paix qui seroit définitivement conclue dans un futur congrès.

No. 2. Réponse du 4. — Le Directoire recevra avec empressement les ouvertures & propositions qui seront faites par la cour de Londres. — Il désire que les négociations soient sur le pied d'un traité définitif, le résultat d'un congrès ne pouvant être que très éloigné.

No. 3. Du 8. — La cour de Londres consent, & en conséquence, elle demande qu'on désigne le lieu des conférences, & qu'on envoie les passeports.

No. 4. Du 11. — Le Directoire fait passer les passeports & désigne la ville de Lille.

No. 5. Le passeport dans lequel sont ces mots, *muni de plein-pouvoir de S. M. B. pour négocier, conclure, & signer un traité définitif, & séparé avec la République.*

No. 6. Du 17. — Lille est accepté pour lieu de conférence. Lord Grenville observe que le passeport est rédigé dans une forme qui peut donner lieu à des inconvéniens; que les pleins-pouvoirs autoriseront le plénipotentiaire à conclure, soit des préliminaires, soit un traité définitif; qu'il ne voit aucune difficulté à régler par un traité séparé les intérêts de l'Angleterre & de la France; mais que le Roi ne peut laisser subsister aucun doute sur son intention de pourvoir aux intérêts de son allié S. M. T. F. En conséquence, il espère qu'on enverra un passeport dans la forme ordinaire; & déclare que lord Malmesbury sera chargé de la négociation.

No. 7. Du 20. — Le Directoire consent que S. M. B. proposé par son plénipotentiaire ce qu'elle jugera devoir stipuler pour les intérêts de S. M. T. F.; que la négociation soit conduite par le lord Malmesbury, quoiqu'un autre choix lui eût paru d'un meilleur augure pour la paix. L'explication précédente rend inutile l'envoi d'un nouveau passeport. Le Directoire désire qu'il ne soit pas envoyé des couriers trop fréquemment, parceque cela a été une des principales causes de la rupture des négociations.

No. 8. Le 26. — Après avoir dit que la remarque sur le choix du négociateur n'étoit pas de nature à demander de réponse, & quelques mots relatifs aux réglemens pour la libre communication des paquebots, lord Grenville observe qu'à l'égard de la rupture des dernières négociations, toute l'Europe en connoît les circonstances & les motifs. Il ajoute que ce n'est pas au moment d'entrer dans une discussion pacifique, qu'on devoit rappeler de pareils souvenirs.

No. 9. Note du 29 pour annoncer que les ministres français sont déjà à Lille.

No. 10. Du 6 Juillet. — Lord Malmesbury annonce l'échange des pleins-pouvoirs.

No. 11. Pleins-pouvoirs des citoyens Letourneur, Pléville le Pelley & Maret, auxquels est adjoit le citoyen Colchen, secrétaire.

No. 12. Dépêches de lord Malmesbury du 11. — Il rend compte que les plénipotentiaires françois ont trouvé les pouvoirs suffisans & en due forme; que le 3 il remit le projet de traité, & leur dit comment l'Angleterre desiroit que les blancs fussent remplis; dont il leur donna à leur requête une note (B) par écrit; qu'en conséquence d'une note (C) par laquelle on proposoit une conférence, il s'y rendit; qu'alors ils lui dirent qu'ils avoient envoyé le projet & la note au Directoire, qu'en attendant sa réponse on pouvoit toujours s'occuper de quelques points isolés. Ils demandèrent d'abord la renonciation au titre de Roi de France, comme une suite essentielle de la reconnaissance de la République, ajoutant que cet abandon très important à leur égard, n'étoit qu'un vain titre pour S. M., & que par conséquent ce point ne pouvoit être regardé comme une concession considérable. Lord Malmesbury observa que dans tous les traités précédens, on étoit convenu d'une clause séparée qui remédioit à cette objection. Ils dirent qu'il s'agissoit du titre lui-même. L. M. fit voir que ces titres ne font que des monumens d'une ancienne grandeur sans prétention à en tirer aucun droit, qu'on les conservoit toujours, & que c'étoit ainsi que l'on disoit encore le Roi de Sardaigne & de Naples.

Le second point isolé étoit la restitution des vaisseaux pris & détruits à Toulon, ou un équivalent. La Grande-Bretagne ayant publiquement & formellement déclaré que ces vaisseaux n'étoient qu'un dépôt sacré entre ses mains pour le Roi de France; il doit, disoient ils, appartenir incontestablement à la République, puisque la Grande-Bretagne elloit reconnoître qu'elle exerçoit les droits de souveraineté attribués à Louis XVII. Lord Malmesbury répondit que cette demande n'étant pas prévue, il n'en étoit pas question dans ses instructions; qu'au reste elle lui paroissoit de nature à mettre un grand obstacle au but de sa mission.

La troisième demande étoit relative à l'hypothèque que nous pouvions prétendre sur les Pays-Bas en conséquence des sommes prêtées à l'Empereur. Ils déclarèrent que la France ne pouvoit se regarder comme engagée à rien par la cession des Pays Bas. — Lord Malmesbury observa que si elle avoit pris les Pays Bas avec leurs charges, elle étoit par cela même engagée, à moins qu'elle n'eût fait une exception expresse.

Les ministres françois persistèrent dans ces trois demandes, & en envoyèrent une note (D) par écrit à lord Malmesbury. (*La suite ci-après.*)

*De Vienne, le 16 Novembre.*

Avant-hier, M. de Clari, nouveau ministre d'état, a prêté le serment de fidélité entre les mains de S. M.

Il est arrivé, ces jours derniers, un courier françois avec la nouvelle que le Directoire exécutif a ratifié le traité de paix. Nous avons en même tems appris que le général Buonaparte sera chargé de l'échange de cette ratification, et qu'il a été nommé pour assister au congrès en qualité de président de la légation françoise.

L'on assure que M. le comte de Metternich sera nommé ambassadeur près la République.

françoise, et que le Directoire enverra le cit. Semonville en la même qualité à Vienne.

S. A. R. le prince de Saxe-Teschen sera indemnisé, dit-on, des pertes qu'il a essuyées dans les Pays-Bas.

Plusieurs de nos grands ne négligent rien pour procurer de l'amusement aux princes françois du corps de Condé, pendant leur séjour ici.

*Suite de Paris, du 15 Novembre.*

Le ministre de la marine vient d'adresser une proclamation aux officiers civils et militaires de la marine, aux marins et soldats. Il leur rappelle tout ce qui est capable d'animer leur courage contre l'Angleterre. „Marins, dit-il, bientôt la brillante carrière va s'ouvrir devant vous. Bientôt l'armée d'Angleterre se rassemblera sur les côtes de l'Océan; vous allez vous mêler avec les vainqueurs de Fleurus, d'Arcole; le héros de l'Italie, tous les braves qui ont reculé les limites de la république, seront dans vos rangs, sur vos vaisseaux, et leur seule présence fera trembler un ennemi qui n'aura plus dans quelque tems, aucune barrière à vous opposer.,,

Le même ministre, dans une lettre aux contrôleurs de la marine, leur maude que les mesures sont prises par le ministre des finances, et la trésorerie nationale, pour faire payer aux salariés de la marine l'arriéré de leur solde. Ainsi donc, dit-il, les obstacles qui paralysoient la marche du service, vont disparaître, et tout va concourir à soutenir le courage et l'énergie de nos braves marins.

Un journal assure que les instructions données aux plénipotentiaires françois sont un chef-d'œuvre de raison, de politique et de modération, et qu'elles feront le plus grand honneur au gouvernement.

Depuis deux jours, on répand le bruit d'une division parmi les membres du Directoire.

Le journal des *Hommes Libres* annonce que Darand-Mailland, ex-conventionnel, a été arrêté au Temple.

*De la Haye, le 15 Novembre.*

La semaine dernière, l'assemblée nationale batave s'est particulièrement occupée de diverses propositions, qui lui avoient été faites, relativement à l'action navale du 11 Octobre et aux suites qu'elle a eues. Il y en avoit une, qui tendoit à faire rendre compte, à la commission des affaires étrangères, des motifs qu'elle avoit eu d'ordonner la sortie de l'escadre du Texel dans la saison et à l'époque ac-

tuelle: A cette occasion, la censure de divers membres la provoquèrent à offrir de mettre ces motifs au grand jour, ceux même qui pouvoient concerner les alliés de notre république. Enfin, après une vive discussion, il fut décidé à une grande pluralité de voix, que la dite commission seroit priée de donner ouverture des raisons qu'elle avoit eu, de faire mettre en mer l'escadre de la République, pour avant que cette ouverture pouvoit être donnée sans compromettre les intérêts les plus chers du pays, & pourquoi il n'avoit pas été mis, avant cette sortie, un embargo général sur tous les navires dans les ports &c.

*De Bruxelles, le 15 Novembre.*

Hier, il est arrivé en cette ville trois bataillons d'infanterie venant des bords du Rhin, et qui se rendent dans les environs de Dunkerque; d'autres corps de troupes sont également en marche tant de l'intérieur que de l'armée du Nord, pour la même destination. L'on assure que d'ici à la fin de Novembre, il y aura 25 mille hommes rassemblés entre Dunkerque et Calais.

L'on a fermé dans cette commune un grand nombre d'églises dont les curés n'ont pas prêté le serment de haine à la royauté & à l'aristocratie. Bruxelles n'en a plus que quatre qui soient ouvertes. Toutes les églises et presbytères ainsi fermés sont acquis à la république, en conséquence d'un arrêté du Directoire.

Il s'est formé ici un second cercle constitutionnel. Il en a été aussi établi un à Namur et à Luxembourg.

*De Strasbourg, le 19 Novembre.*

Le général Berthier est arrivé aujourd'hui ici, accompagné de deux aides-de-camp. Le général Buonaparte est attendu demain. Il a dû arriver hier à Bâle, où l'on a fait de grands préparatifs pour la réception. Le général Murat le trouve aussi dans notre ville.

*De Cologne, le 18 Novembre.*

Il vient d'être créé ici une chambre de commerce qui jugera en matière commerciale; elle est composée de huit membres, dont la moitié sont protestans.

*De Rastadt, le 20 Novembre.*

La députation de l'Empire est maintenant complète. M. le comte de Metternich et M. le comte de Lehrbach sont arrivés ici hier. Ils logent au château.

Il est aussi arrivé un député de la république Cisalpine, c'est l'ex-comte François d'Erile.